

COMMUNIQUÉ

BASILE ADER, PROCHAIN VICE-BÂTONNIER DU BARREAU DE PARIS, REJOINT AUGUST DEBOUZY EN QUALITÉ D'ASSOCIÉ

Droit de la propriété intellectuelle, média et art | 15/12/17 | Basile Ader



Basile Ader, accompagné d'un avocat Counsel et d'un collaborateur, rejoint AUGUST DEBOUZY. Il interviendra au sein des pôles Contentieux – Arbitrage – Pénal des affaires et Technologies – Médias – Propriété intellectuelle.

Basile Ader conseillera les entreprises en pénal des affaires, domaine dans lequel il est intervenu dans de nombreux dossiers de place (Elf, Crédit Lyonnais, Wendel...). Avec son équipe, ils auront également vocation à exercer dans leurs secteurs de prédilection que sont les médias, l'édition et l'art, en contentieux et en conseil. Engagé sur les questions du droit des libertés individuelles, Basile Ader proposera cette expertise au sein d'AUGUST DEBOUZY.

« *Intégrer un cabinet comme AUGUST DEBOUZY, doté d'une activité forte en contentieux, me réjouit particulièrement. Apporter ma pierre à l'édifice tout en pouvant honorer mes futures fonctions est le début d'une très belle nouvelle aventure.* » commente Basile Ader. « *Excellent stratège et expert dans ses domaines d'intervention, nous sommes ravis que Basile Ader, avec son équipe, rejoigne AUGUST DEBOUZY pour apporter son expérience et son savoir-faire.* » complète Gilles August.

A partir de janvier 2018, Basile Ader entamera son mandat de vice-bâtonnier auprès de Marie-Aimée Peyron au Barreau de Paris. Dans le cadre de cette fonction, il sera notamment en charge des sujets liés au droit pénal, des libertés publiques, de la réforme de la procédure pénale, et des questions de déontologie et de discipline.

A propos de Basile Ader

Basile Ader est avocat au barreau de Paris, depuis 1988, et vice-bâtonnier à partir de janvier 2018. Auparavant associé au sein du cabinet Ader Jolibois. Titulaire d'un diplôme de l'Institut Français de presse et d'un DESS de droit de la communication audiovisuelle, Basile Ader a été Secrétaire de la Conférence du Barreau de Paris en 1993 et membre du Conseil de l'Ordre du Barreau de Paris entre 2010 et 2012. Il est aussi auteur de plusieurs articles et ouvrages sur la liberté d'expression et le droit de la communication, et directeur de la rédaction de Légipresse et Legicom.

A propos de Amélie Tripet

Titulaire du DEA de propriété littéraire et artistique de Paris II (1999), Amélie TRIPET est avocat au Barreau de Paris depuis 2001. Elle a débuté dans un cabinet spécialisé dans la gestion collective des droits d'auteur et a rejoint Ader Jolibois en 2002, dont elle est devenue associée en 2012.

A propos de Philippine Delpit

Titulaire du DU de cybercriminalité et investigations numériques légales de Montpellier (2016), et auditeur à l'Ecole du Louvre depuis 2016, Philippine DELPIT est avocat au Barreau de Paris et a rejoint Ader Jolibois en 2017.

A propos du pôle Contentieux – Arbitrage – Droit Pénal des affaires

Ce pôle est composé de 5 associés (Basile Ader, Bernard Cazeneuve, Alexandra Cohen-Jonathan, Marie Danis et Benjamin van Gaver), de 3 conseils et 12 collaborateurs. Sa mission est de chercher la meilleure solution négociée, de répondre à une action judiciaire ou d'en initier une. L'équipe intervient devant l'ensemble des juridictions (civiles, commerciales, pénales, tribunaux arbitraux) et est à la pointe des évolutions législatives les plus récentes, sur des sujets tels que les actions de groupe, la compliance, les risques industriels.

A propos du pôle Technologies – Médias – Propriété intellectuelle

L'équipe s'appuie sur 31 avocats, dont 4 conseils et 5 associés (Basile Ader, Florence Chafiol, Grégoire Desrousseaux, François Pochard et Mahasti Razavi). Elle conseille chaque jour les leaders et les startups les plus en vue du marché. Sa mission est de piloter à leurs côtés l'ensemble des sujets ayant trait aux technologies, à la création et aux médias. L'approche multisectorielle de l'équipe alliée à la diversité des profils est un gage de solutions à haute valeur ajoutée et adaptées aux mutations constantes que vivent les entreprises.

